



secretariat.federation@ufap.fr

# Statut des PS publié !

## Les textes ne mentent pas !

Pantin, le 19 janvier 2024

Le 30 décembre dernier, le statut des personnels de surveillance a, après examen en conseil d'état, été publié avec prise en compte de certains amendements portés par notre organisation dans le cadre de notre projet de réforme. Un projet, bien plus ambitieux qui ne laissait pas 60% du CEA sur le carreau ! Quant aux « experts » autoproclamés made in FO, ils semblent avoir quelques difficultés en termes de lecture des textes... Mais l'**UFAP UNSa Justice** a su faire corriger en séance du CSA-M du 19 octobre dernier certaines aberrations.

### **Rien ne sera automatique pour évoluer du grade de 1er surveillant « historique » au grade de Major...**

L'**UFAP UNSa Justice** constate que, conformément au décret (articles 44 à 49), que ce soit pour le passage du premier au deuxième grade, du deuxième au troisième grade dans le cadre des mesures dérogatoires, une inscription au tableau d'avancement ou à l'examen professionnel est nécessaire.

### **Pour ceux qui ont du mal avec la définition du mot « automatique »... Cela signifie "qui s'accomplit sans intervention humaine".**

Alors la bande DAP/FO serait-elle composée de sorciers ? Bien sûr que non, ils rebondissent sur tout et le mensonge est leur matelas d'atterrissage. Peu importe s'il faut prendre les agents pour des cons et tenter de leur faire croire que ce sera automatique mais avec un RAEP ? Et un JURY ? Ils n'ont honte de rien ! Et nous ne sommes pas au bout de nos surprises avec les amateurs qu'ils sont ! Leur fameux père Noël ne serait-il finalement pas une ordure ?

Pour le Corps de Commandement, le mystère s'épaissit encore... les dispositions dérogatoires d'avancement ne prévoient pas les voies d'accès au grade supérieur (articles 51 à 56 du décret). S'agira-t-il d'un tableau d'avancement, d'un examen professionnel ?

Il faudra attendre la parution des arrêtés pour voir ce qui est réservé aux agents par la « magic team » du DAP et du ministre... et de leur syndicat VRP !

L'**UFAP UNSa Justice** a d'ores et déjà saisi le DAP pour exiger, dès à présent, l'organisation des Tableaux d'Avancements au titre de 2024 (1er Surveillant, Major, Commandants et CSP HC) prévus à l'article 60 du nouveau statut des personnels de surveillance.

Le statut demeure la vérité et doit être appliqué. Alors que paroles et promesses, malheureusement, s'envolent. Alors chers collègues, prenez le temps de lire le décret pour comprendre votre avenir.

N'étant pas à une contradiction près, après avoir refusé de se joindre au bloc syndical et de négocier cette réforme avec un accord cadre, ils s'attribuent maintenant une revendication de l'**UFAP UNSa Justice**, la valorisation des encadrants du CEA par le versement d'une NBI ou d'une majoration indemnitaire... Extraordinaire venant de la part de ceux qui les ont tués !

L'**UFAP UNSa Justice** reste à vos côtés pour répondre à vos interrogations sur la mise en œuvre de la réforme de la DAP et pour défendre vos intérêts !

***L'UFAP UNSa Justice, l'engagement quotidien au service du terrain !***

Pour plus d'informations :

<https://www.ufap.fr/flyers-reforme-cea/>

<https://www.ufap.fr/flyers-reforme-cdc/>

Le Secrétaire Général,  
Emmanuel CHAMBAUD

